

Votre contact

Madame Hélène AUDEVAL
03 26 48 42 28

Durée

1 jour
7 heures

Public

Responsable RH, gestionnaire du personnel, comptable ...

Pré-requis

Expérience dans l'une des fonctions citées.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques et d'exemples concrets.
Echanges d'expérience entre les participants et le formateur expert.
Remise d'un document de synthèse à chaque stagiaire.

Formateur

Spécialiste du droit du travail du BTP depuis plus de 25 ans

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la formation par les participants, analyse de l'atteinte des objectifs.

Attestation de fin de formation

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :
Maîtriser la rédaction des différents contrats de travail.
Choisir le contrat le mieux adapté et le conclure en toute sécurité juridique.
Eviter les contentieux en appliquant la réglementation des contrats.
Bénéficier des mesures pour l'emploi.
Intégrer les dernières informations liées aux nouvelles réglementations

Contenu

Connaître les obligations à l'embauche

Respecter les principes obligatoires lors du recrutement.
Effectuer les formalités administratives :

- Avoir tous les documents nécessaires du salarié (pièce d'identité, carte vitale et attestation, permis de conduire, diplômes, CACES.....)
- Etablir la DPAE.
- La tenue du registre unique du personnel.

La remise des documents au salarié : livret d'accueil, règlement intérieur, liste des équipements de protection individuelle, horaire de travail, information de la convention collective applicable, entretien professionnel...

Conclure un contrat de travail le mieux adapté

Le contrat à durée indéterminé :

- Respecter les clauses obligatoires et les spécificités du BTP.
- Gérer la période d'essai avec vigilance.

Le contrat de travail à durée déterminée

- Cas de recours et interdiction.
- Durée et renouvellement des contrats.
- La période d'essai.
- La cotisation supplémentaire chômage en cas de CDD court.
- Eviter la requalification.

Le contrat de travail à temps partiel

- Définition.
- Clauses obligatoires (horaires, répartition...)
- La période d'essai.
- Eviter la requalification.

Modifier le contrat de travail

- Distinguer modifications du contrat ou des conditions d'exécution du contrat.
- Modifier le lieu de travail, la classification, la rémunération.
- Respecter les procédures et rédiger les avenants.

Conclure et gérer le contrat d'intérim en toute sécurité

- Utiliser les motifs et les durées en toute légalité.
- Renouveler les contrats intérim.
- Gérer au quotidien les intérimaires.
- Vérifier l'assurance financière de l'ETT.
- Se prémunir des risques de requalification.

Version du 20/04/2017

Contenu

Conclure et gérer le contrat de sous-traitance en toute sécurité

- Les précautions à prendre : l'obligation de vérifier
- Se prémunir des risques de requalification
- Le risque de travail dissimulé

Connaître les aides à l'embauche et savoir les utiliser.

Version du 20/04/2017

